

CR PUSSP CS du 17/10/2017, à Metz

La séance a débuté par l'accueil d'un nouveau représentant des doctorants, puis les traditionnelles informations du président et du VP.

Le ministère annonce 25M€ supplémentaire pour les labos principalement via les EPST. Le mécanisme sera à préciser. Également, il devrait couvrir presque intégralement le GVT 2018 (Youpi ! on n'aurait pas besoin de geler des postes). Une incertitude est apparue quant à la gestion des IHU dont l'appel à projet a été arrêté une semaine avant la date limite de soumission.

L'établissement a plusieurs étapes de discussion avec le ministère sur la contractualisation : 13/11 pour le site lorrain, 20/11 pour la relation avec le CNRS. Un travail sur les écoles doctorales semble nécessaire, plus particulièrement pour le secteur SHS. Malgré quelques difficultés ponctuelles, la proposition générale devrait être validée.

Le CNRS a nommé un adjoint spécifique pour l'UL : Sylvain Lamarre, PR Univ-La Rochelle (i.e. l'UL est un site important pour le CNRS). Un nouveau D2RT a été nommé. Il s'agit d'un ancien collègue, MCF (HDR) de Metz. Il est affecté en proximité au rectorat de Nancy.

L'appel à projet région a été lancé, un rapport sur la première année d'activité de LUE est disponible, les résultats de l'EUR seront disponibles en fin de semaine.

Le SNTPEs a fait une intervention pour annoncer son refus de vote car les documents sont arrivés trop tardivement. Le CR du 19 septembre a été approuvé.

Puis nous avons continué la séquence sur la contractualisation. Pour ce CS il s'est agi de discuter des unités de recherche avec changement de périmètre. Tous les labos sont ouverts. Pour les unités avec des difficultés, des suivis à 3 ans, ou annuels sont proposés. Les rapports seront transmis aux directeurs de pôles qui feront l'interface avec les directeurs d'unité.

Nous avons ensuite validé les nouveaux directeurs d'unité pour le nouveau contrat qui ont participé aux présentations de février dernier (Dynamic, Atilf, Green, LEM3, Libio, Lemta, FJV, LIEC), puis écouté ceux qui n'étaient pas présents à cette époque (SILVA, Fédération Charles Hermite, CRULH, IDEA).

Une question concernant le réengagement de l'UL comme actionnaire de la SATT a ouvert une discussion tendue. Contrairement au discours officiel, la SATT ne satisfait personne. Il nous est demandé de donner un accord de principe pour une opération d'écriture comptable permettant à l'état de renflouer les caisses de la SATT (plusieurs M€). Le document sur ce point a été transmis hier à 16h45. Par ailleurs, le point est abordé en urgence car toute SAS en déficit a quelques mois pour se renflouer. Faute de débat sur le bilan de la

SATT et sur son fonctionnement, nous avons appelé à ne pas prendre par au vote. Le vote a donné 18 refus de vote, 2 contre, 6 abs et 4 pour. Le CS n'étant pas décisionnaire, le dossier sera vu en CA.

Enfin, nous avons reconduit les principes régissant l'attribution de la PEDR, soit un appel aux sections du CNU pour l'évaluation sans pouvoir revenir sur les résultats qui sont retournés. Le montant des primes n'est pas modifié. Le VP a suggéré que la discussion sur ces principes soit réouverte en même temps que celle sur la définition des publiants/non publiants qui devrait animer les prochaines sessions.

Ayant atteint l'heure fort tardive de 13h15, la séance a été levée et les 10 points restants à l'ordre du jour sont remis au prochain CS.

En session restreinte nous avons notamment validé l'attribution des PEDR en fonction des résultats des CNU, discuté du reclassement des collègues titularisés, validé un changement de section de CNU.

Maxime Amblard  
Lydéric France  
élus Pour Une Université de Service Public

IHU = Instituts Hospitalo-Universitaires  
SATT = Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies  
EUR = Ecole Universitaire de Recherche